

Quand la dictature de l'image prend la démocratie en otage



L'émotion est très mauvaise conseillère. Tout comme la colère de la rue, elle ne peut guider notre vie publique et influencer notre modèle de société.

« Gouverner, c'est prévoir ». Pour avoir oublié cette citation d'Adolphe Thiers l'exécutif qui n'a aucune stratégie et n'a pas su anticiper les événements s'est mis dans un incroyable pétrin. À croire, comme le pensent certains, que la crise sanitaire de la covid-19 a frappé les plus hauts dirigeants de notre pays, au point de les faire dérailler.

Nous avons déjà souligné dans ces colonnes l'amateurisme du gouvernement, notamment dans l'affaire de l'huile de palme où le vote des députés avait été bafoué parce que non-conforme à la volonté du gouvernement, lequel avait exigé que l'on revote le texte. Un an plus tard, c'est sur l'article 24 de la loi sur la « Sécurité globale » que le pouvoir fait volte-face. Alors que le vote en première lecture a déjà eu lieu, le Premier ministre Jean Castex annonce, face aux critiques de la

presse, qu'il veut faire réécrire le texte de cet article par une « commission indépendante ».

On marche sur la tête. Les élus de tous bords sont furieux. Ils parlent de « mépris » pour leur travail de la part du gouvernement. Les Présidents des deux assemblées protestent eux aussi par courrier contre cette initiative et font reculer le Premier ministre. On voudrait montrer l'inutilité des députés sous ce quinquennat que l'on ne s'y prendrait pas autrement ! Fin du premier acte.

Lundi matin (30/11) Macron est de fort méchante humeur. Visiblement agacé par les dysfonctionnements au sein du gouvernement et devant la montée de la colère qui s'est exprimée dans la rue au cours du week-end avec des manifestations accompagnées de violences, il a réuni le Premier ministre Jean Castex et les chefs des groupes parlementaires de la majorité pour sortir de la crise politique. Il est décidé que l'article 24 devra être réécrit afin que sa lecture lève toute ambiguïté quant à la liberté de la presse. Et c'est Castaner, l'ancien ministre de l'Intérieur, aujourd'hui chef de file des députés LaREM qui se chargera de l'annoncer, pas mécontent de jeter une pierre dans le jardin de son successeur à l'origine de l'article controversé. Fin du deuxième acte.

Cet article 24 que certains jugent attentatoire à la liberté de la presse a pour objectif de pénaliser la diffusion d'images de policiers et de gendarmes en intervention dans le but de « porter atteinte à l'intégrité physique ou psychique » de ces hommes et de ces femmes. Précaution utile pour protéger l'anonymat de ces forces de sécurité face à la menace que font peser les terroristes islamistes sur ceux qui sont chargés d'assurer la défense de l'ordre public. Qui n'a en mémoire le meurtre de ce couple de policiers de Magnanville égorgés sous les yeux de leur bambin de trois ans ?

Liberté de la presse à sens unique

Mais que vaut la vie d'un policier face à la sacro-sainte

liberté de la presse ? Une liberté d'autant plus chère à défendre qu'elle est bien souvent à sens unique. Alors que les prétendues violences policières sont complaisamment filmées par les caméras, on floute le visage des casseurs qui détruisent le mobilier urbain ou s'en prennent aux caméras de vidéo-surveillance comme on a pu le voir samedi dernier lors des violences orchestrées par l'ultra-Gauche à Paris. Ah, pas question pour les journalistes d'apparaître comme des auxiliaires de la police ! Une conception erronée de la liberté de la presse qui les rend complices de la racaille et des islamo-gauchistes qui viennent dans les manifestations pour « casser du flic ».

Comment ne pas être choqués de la manipulation de l'opinion par les médias dominants lors de l'expulsion d'un campement de clandestins place de la République dans la soirée du 23 novembre dernier ? Les caméras sont là, bien entendu. Tout comme des députés de la « France insoumise » et des associations d'aide aux immigrés. Les images de cette évacuation manu-militari de nuit sont destinées à choquer l'opinion. Le but est atteint. C'est un véritable tollé à gauche et sur les réseaux sociaux. Des élus font part de leur indignation devant les « brutalités policières ».

En fait de brutalités, on voit un policier faire un croc-en-jambe à un migrant qui s'enfuit. C'est peu, mais c'est suffisant pour alimenter le débat au moment où l'Assemblée nationale s'apprête à discuter du fameux article 24. L'opération est réussie sur le plan médiatique. Ce n'est plus de l'information, mais de la désinformation, qu'importe ! Le ministre de l'Intérieur va tomber dans le piège. Il annonce qu'il va demander un rapport circonstancié. Il y aura des sanctions à n'en pas douter !

L'autre affaire qui aura défrayé la chronique se déroule dans le très chic 17^e arrondissement de Paris avec l'interpellation musclée d'un producteur de musique de rap. Télévisions et radios vont en faire des tonnes pendant quatre jours. La victime est

parfaite, elle est noire. Face à elle, trois policiers blancs qui le tabassent et l'insultent. Un véritable scénario à la George Floyd ! La vidéo passe en boucle sur toutes les chaînes de télévision. C'est aussitôt l'indignation sur les réseaux sociaux. Les policiers sont immédiatement suspendus de leurs fonctions. Darmanin assure, avant même leur audition, qu'il demandera leur révocation « dès que les faits seront établis par la justice ». Macron sous le coup de l'émotion se fend d'un tweet dénonçant des « images inacceptables. Elles nous font honte ».

Dénoncés à la vindicte publique

En attendant, les policiers placés en garde à vue ne bénéficient pas de la présomption d'innocence. Ils sont dénoncés à la vindicte publique comme des « brebis galeuses » de la profession. La presse est comme toujours remarquable de partialité. Aucun journaliste ne donne la version des policiers. Ni ne s'interroge sur les raisons de cette interpellation musclée. Pourquoi cet homme voulait-il se soustraire à un banal contrôle d'identité en se débattant comme un beau diable ?

La machine médiatique est lancée. Les coupables sont connus. Les images de vidéo-surveillance parlent d'elles-mêmes. Macron a tenu à prendre des nouvelles de « Michel ». Comme son prédécesseur s'était inquiété de l'état de santé de Théo. Pendant ce temps la victime de « l'agression » est invitée sur les plateaux de télévision. Chez Hanouna il se décrit comme un « homme sans histoires » même s'il reconnaît avoir eu quelques ennuis dans sa jeunesse qui l'ont conduit en prison. On n'en saura pas plus ! En attendant quatre policiers ont été mis en examen dans cette affaire et le procureur général de Paris a requis le placement en détention pour trois d'entre eux. Leur sort est désormais entre les mains d'un juge d'instruction.

Il faut espérer que ce magistrat fera preuve de cette sagesse qui manque tant à ceux qui gouvernent la France trop souvent sous le coup de réactions émotionnelles. Cette politique de

pacotille ne peut que continuer à ruiner la confiance des Français dans l'exécutif, voire dans les institutions du pays. Dans un éditorial paru sur le site « Putsch media », le général de gendarmerie Bertrand Soubelet (25) définissait ainsi les « règles incontournables » pour tous ceux qui gouvernent : « À l'agitation, préférer la discrétion. Aux déclarations, préférer l'action. En toute circonstance demeurer mesuré et exemplaire ». À bon entendeur, salut !

Alain MARSAUGUY